

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 02077
Numéro SIREN : 851 993 832
Nom ou dénomination : ALTEREA GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2020 sous le numéro de dépôt 5738

ALTEREA GROUPE
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 500 000 euros
Siège social : 26, boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES
RCS NANTES 851 993 832

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2019

Le mardi 31 décembre 2019 à 18 heures 30, les associés de la société ALTEREA GROUPE, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 500 000 euros divisé en 19 950 905 actions, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La séance est présidée par la société SUSTAINABLE, elle-même représentée par Monsieur Alban LAPIERRE.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte, après avoir été vérifiée par le Président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions formant le capital social. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- l'acceptation des fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de la société BDO NANTES.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle en outre que les documents et renseignements prescrits par les dispositions en vigueur et qu'il énumère ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans le délai légal.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- *Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire,*
- *Option pour le régime fiscal de groupe,*
- *Pouvoirs à conférer.*

Le Président expose que la société **ALTEREA GROUPE** détient actuellement :

- 98 % des titres qui constituent le capital social de la société **CYRISEA**, Société par Actions Simplifiée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est à CARQUEFOU (44481) – Espace Performance – La Fleuriaye – 15, avenue du Professeur Rouxel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 504 057 233,
- 100 % des titres qui constituent le capital social de la société **ALTEREA**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est à NANTES (44200) – 26, boulevard Vincent Gâche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 479 558 017,
- 100 % des titres qui constituent le capital social de la société **ALTERESCO**, Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est à NANTES (44200) – 26, boulevard Vincent Gâche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 877 492 447,

et qu'en conséquence, les conditions sont réunies pour que la société **ALTEREA GROUPE** et les sociétés **CYRISEA**, **ALTEREA** et **ALTERESCO** puissent bénéficier du régime fiscal prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

La société dite "tête de Groupe" serait la société **ALTEREA GROUPE**.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale des Associés, sur la proposition du Président, décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

- **La société BDO NANTES**
Dont le siège social est situé 7 allée Alphonse Fillion – CS 22417 –
44124 VERTOU CEDEX
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro
871 800 546
Inscrite à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes de PARIS,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'Assemblée Générale des Associés mandate son Président à l'effet de recueillir du Commissaire aux Comptes titulaire l'acceptation de son mandat.

DEUXIEME RESOLUTION – OPTION POUR LE REGIME FISCAL DE GROUPE

L'Assemblée Générale des associés, statuant en application de l'article L.223-19 du Code de commerce,

- décide que la société ALTEREA GROUPE sera seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de la contribution sur cet impôt et de la contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés, le cas échéant, et toute autre relative à cet impôt qui viendrait à être instituée, du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le Groupe formée par elle-même et les sociétés :
 - CYRISEA, Société par Actions Simplifiée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est à CARQUEFOU (44481) – Espace Performance – La Fleuriaye – 15, avenue du Professeur Rouxel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 504 057 233,
 - ALTEREA, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est à NANTES (44200) – 26, boulevard Vincent Gâche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 479 558 017,
 - ALTERESCO, Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est à NANTES (44200) – 26, boulevard Vincent Gâche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 877 492 447,

et ce à compter du 1^{er} janvier 2020, date d'ouverture des exercices sociaux en cours dans chacune des sociétés susvisées, et pour une durée de cinq ans.

- confère en conséquence tous pouvoirs à la société SUSTAINABLE, en sa qualité de Présidente, elle-même représentée par Monsieur Alban LAPIERRE, Gérant, à l'effet d'établir l'attestation destinée à l'Administration fiscale par laquelle la société ALTEREA GROUPE est autorisée à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de la contribution sociale de l'impôt sur les sociétés, et de toute autre relative à cet impôt qui viendrait à être instituée, de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le Groupe formé par elle-même et ses filiales, les sociétés CYRISEA, ALTEREA et ALTERESCO, ainsi qu'à l'effet de signer au nom et pour le compte de la société la convention d'intégration fiscale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS A CONFERER

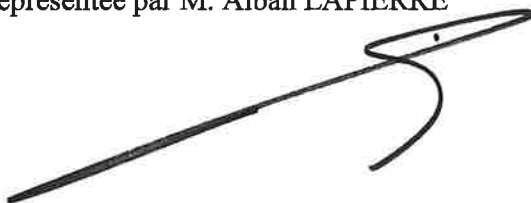
L'Assemblée Générale des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président.

La société SUSTAINABLE
Représentée par M. Alban LAPIERRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a small dot.